



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.222

OBJET : ACQUISITION D'OEUVRE DE CLAUDE GONDRAN POUR LES MUSEES DE LA VILLE

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Madame Michèle JONES

Politique Publique : Valorisation du Patrimoine

OBJET : ACQUISITION D'OEUVRE DE CLAUDE GONDRAN POUR LES MUSEES DE LA VILLE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Musée du Vieil Aix, en 2008, a consacré une exposition à “ Claude Gondran, graveur, sculpteur, photographe ” mettant en évidence les multiples facettes de l'artiste, né à Aix en 1823. Dans la dernière partie de sa vie, Claude Gondran revient à la sculpture et entreprend de reproduire, sous forme de maquettes en terre cuite, les principaux monuments anciens et disparus d'Aix et de la Provence. Jusqu'à sa mort survenue à Aix en 1913, il poursuit avec enthousiasme cette activité originale.

Nous avons l'opportunité d'acquérir auprès de la Galerie Portalis un ensemble de dix-huit maquettes en terre cuite réalisées par Claude Gondran à la fin du XIXe siècle, provenant de son fond d'atelier. Ces maquettes représentent, pour l'essentiel, des monuments aixois (*églises, palais, ponts, aqueducs, portes*) et quelques figures historiques. La plupart des pièces sont signées, et l'ensemble, constitué de bas-reliefs dont les dimensions vont de 30 X 45 cm pour le plus grand à 13 X 19 cm pour le plus petit, est en excellent état de conservation. Il constituera un apport tout à fait intéressant et complémentaire pour le patrimoine de la Ville, qui possède déjà, au sein de ses musées une collection significative de maquettes de cet artiste aixois.

Je vous propose donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour l'acquisition de ces oeuvres de Claude Gondran au prix de 10 000 euros, la dépense étant imputée sur la ligne budgétaire 90324-2161-1442 qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.222 - ACQUISITION D'OEUVRE DE CLAUDE GONDRAN POUR LES MUSEES DE LA VILLE

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**